

Réservé à la municipalité / Demande no : _____

SECTION A – Identification du requérant

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

SECTION B – Identification du propriétaire (à remplir seulement si différent de la section A)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

SECTION C – Identification de l’emplacement

No civique : _____

Voie publique : _____

No de lot du cadastre : _____

Matricule : _____

SECTION D – Nature de la demande

☐ Construction existante

☐ Construction d’un nouveau bâtiment principal

☐ Agrandissement d’un bâtiment

☐ Construction d’un bâtiment accessoire (garage, remise, gazebo, abris, etc.)

☐ Construction, installation, modification ou déplacement d’une enseigne (affichage)

☐ Autre : _____

Groupe d’usage

☐ Habitation

☐ Commercial

☐ Communautaire

☐ Industriel

☐ Autre : _____

Description des aspects du projet ou du bâtiment non conforme à la réglementation et faisant l’objet de la présente demande :

Quels sont les préjudices que vous cause la réglementation?

Quelles sont les raisons qui vous empêchent de vous conformer à la réglementation?

D’après vous, la dérogation demandée affecte-t-elle les bâtiments ou propriétés voisines? Si oui, de quelle façon?

SECTION E – Déclaration

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s’engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que **le présent formulaire ne constitue pas une demande de permis et ne donne aucun droit de débiter les travaux visés par la présente demande de dérogation mineure.**

Signature : _____

Date : _____ / _____ / _____
année mois jour

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ SEULEMENT

Réception de la demande : _____ Responsable: _____

Traitement de la demande au CCU : _____

Zonage : _____

Avis du CCU

Date : _____ / _____ / _____
année mois jour

☐ Favorable ☐ Non favorable

Décision du conseil municipal

☐ Acceptée (résolution no _____) ☐ Refusée (résolution no _____)

PIÈCES À FOURNIR

Reçu no _____

- ☐ Chèque couvrant l'étude de la demande et les frais de publication de l'avis public – Montant : _____
- ☐ Procuration (dans le cas où le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble)
- ☐ Plan d'implantation, à l'échelle, illustrant le projet, réalisé par un arpenteur-géomètre, le cas échéant
- ☐ Croquis de construction
- ☐ Photo récente de la propriété et/ou de la construction faisant l'objet de la demande

NOTE : Le fonctionnaire responsable du dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document jugé nécessaire pour l'analyse de cette demande.

CONDITIONS PERMETTANT DE RECEVOIR UNE DEMANDE

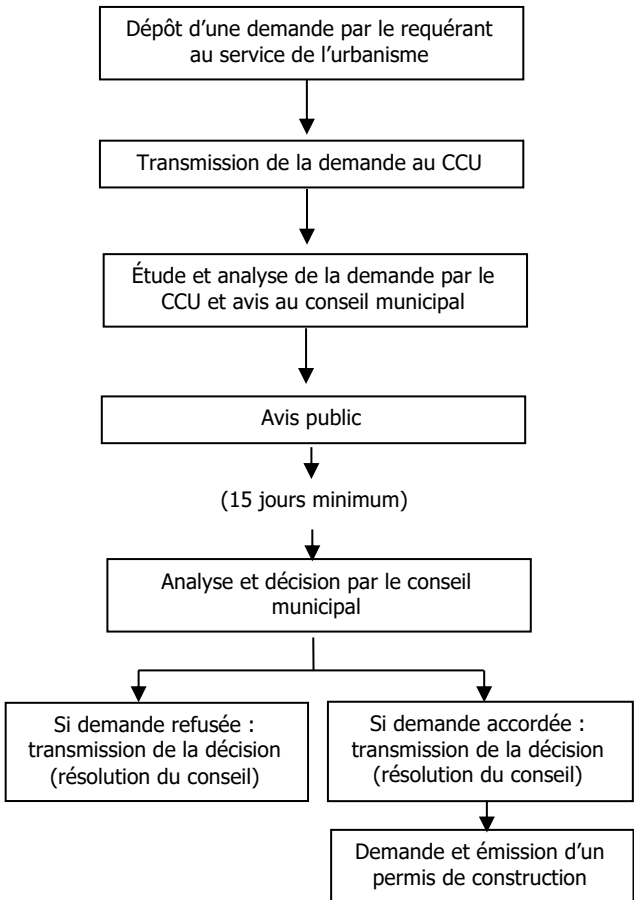
Une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement ne peut être recevable que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- L'application des dispositions des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions prévues;
- Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi.

Ainsi, le fait de formuler une demande de dérogation mineure ne donne aucun droit de débiter ou effectuer des travaux. Seul le permis de construction ou le certificat d'autorisation accorde ce droit pour les travaux décrits sur celui-ci. Avant de débiter les travaux en lien avec cette demande, le demandeur devra attendre la résolution du conseil de ville et devra obtenir le permis ou le certificat d'autorisation requis du Service de l'urbanisme.

Initiales _____

Cheminement d'une demande
de dérogation mineure



Après avoir reçu la demande, l'officier responsable la transmet au comité consultatif d'urbanisme dans les meilleurs délais. Le comité étudie alors la demande et peut demander au requérant des renseignements supplémentaires.

Le comité formule ensuite son avis en tenant compte des critères prescrits par le règlement et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cet avis est transmis au conseil municipal.

Avis public

Le greffier de la municipalité doit, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure, faire publier un avis conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les frais de publication de l'avis public sont inclus dans les frais d'étude. L'avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil municipal et la nature et les effets de la dérogation demandée.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal rend sa décision en séance à la date mentionnée dans l'avis public, après avoir reçu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et après avoir entendu toute personne intéressée qui désire se faire entendre relativement à cette demande. La résolution par laquelle le conseil municipal rend sa décision peut prévoir toute condition, en égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation.

Une copie de la résolution par laquelle le conseil municipal rend sa décision doit être transmise à la personne qui a demandé la dérogation.

Dans l'acceptation, le demandeur doit se représenter pour obtenir un permis de construction avant de débiter tous travaux.

Initiales _____